

RENTREE 2020

PROTOCOLE SANITAIRE

ECOLE MATERNELLE LES TOURTERELLES

Entrées dans l'école

Afin de limiter l'afflux de personnes aux abords de l'école, dorénavant trois portails seront utilisés pour les entrées et les sorties: le portail principal N°1, le portail bibliothèque N°2 et le portail avec sonnette N°3.

Voici la répartition des classes en fonction des portails :

Portail principal n°1 : classe 7 – classe 8 et classe 9

Portail bibliothèque n°2 : classe 1 – classe 5 et classe 6

Portail avec sonnette n°3 : classe 2 et classe 3

En entrant dans la classe, les enfants iront se laver les mains.

Jour de la rentrée

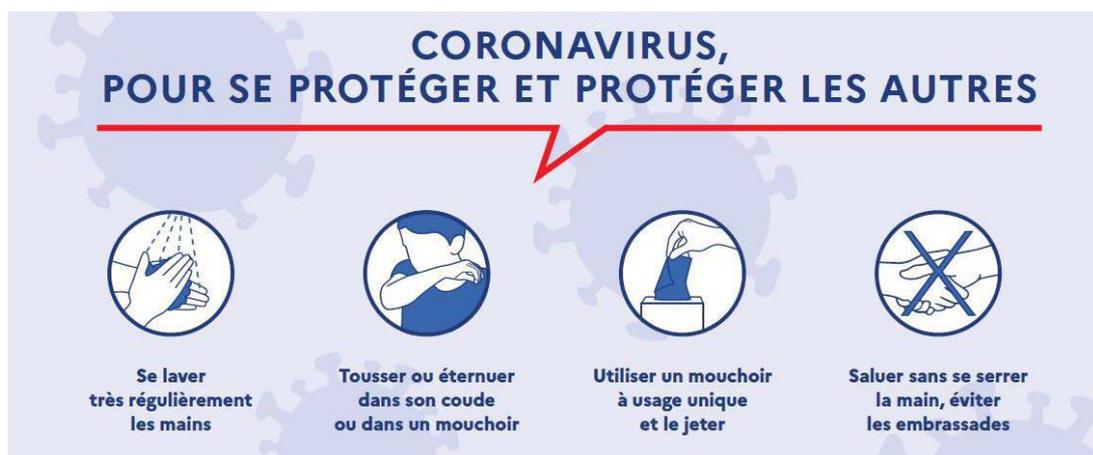
En raison des conditions sanitaires actuelles, seul un parent pourra accompagner son enfant dans sa classe.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après **nettoyage et désinfection des mains**. Ils doivent porter **un masque de protection** et **respecter une distanciation** physique d'au moins un mètre.

Les listes de classe seront affichées au plus tard samedi soir (si la météo n'est pas trop capricieuse...)

Règles et mesures liées au contexte sanitaire

- Le retour en classe concerne tous les élèves
- Les gestes barrières continuent d'être appliqués :



Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Les familles informeront la Directrice.

- **Dans les espaces clos** (salles de classe, ateliers, bibliothèques, cantines, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

- **Dans les espaces extérieurs**, la distanciation physique ne s'applique pas.

- Dans le cas d'**apparition de symptômes à l'école**, un élève ou un personnel sera isolé. Des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école après appel aux familles. Le retour ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical.

- A l'intérieur des bâtiments : les locaux sont aérés de manière régulière. **Le nettoyage et la désinfection des locaux** et des équipements étant une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus, ils sont effectués quotidiennement.

- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'**objets partagés au sein d'une même classe** (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.